



Compte-rendu du CHSCT audio du 07 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) Election d'un nouveau secrétaire
- 2) Approbation des PV des séances du 11 octobre 2019, 16 avril et 7 mai 2020
- 3) Point sur la situation suite à la crise sanitaire
- 4) Suivi des fiches de signalements et accidents de service
- 5) Suivi des annotations du registre santé et sécurité au travail
- 6) Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention
- 7) Rapport annuel du médecin de prévention
- 8) Travaux et projets immobiliers
- 9) Programme et budget 2020
- 10) Informations et questions diverses

Comme tous les ans lors de la première séance plénière, nous élisons un nouveau secrétaire du CHSCT. C'est au tour de la CGT et c'est Valérie Bourgery qui est élue, à l'unanimité.

Point sur la situation suite à la crise sanitaire

La direction nous a fait le point au 7 juillet, un point en 5 sous-points (le point 5 comprenant lui-même 8 sous-sous-points) :

- 1/ respect des règles de distanciation
- 2/ fin des AA gardes d'enfants
- 3/ fin de la rotation des agents
- 4/ pour les agents en AA pathologie, reprise du travail (présentiel exclusif ou fractionné avec télétravail) uniquement sur avis médical (pour information, sur un effectif total de 262 agents : 4 agents restent en AA pathologie, 20 sont en télétravail, 191 sont présents, et 47 absences diverses)
- 5/ aménagement des services :
 - réorganisations des bureaux
 - installation d'écrans plexi
 - marquage au sol avec du scotch
 - reprise progressive de la réception du public sans rdv
 - affichage sur horaires + nombre de personnes limitées + masques
 - nouvelle dotation de masques lavables pour les agents
 - masques jetables à la disposition des usagers (s'ils veulent bien)
 - installations de colonnes de gel hydroalcoolique.

Aucune difficulté majeure relevée par la direction. Tout se passe bien, partout, pour tout le monde, donc.



Evoqué néanmoins par le docteur Robin, le fait que souvent, les agents travaillant en distanciel ou bien en AA santé ou garde d'enfant durant la crise, exprimaient un sentiment de culpabilité vis-à-vis de leurs collègues en présentiel.

De même, avec le retour en présentiel généralisé, le respect des règles de distanciation doit être rappelé, pour les agents comme pour les usagers. En effet, un certain relâchement peut apparaître ici ou là. Un rappel de la direction a déjà pu être fait, et sera vraisemblablement à refaire à la rentrée.

Fiches de signalement / accidents de travail

Toujours les mêmes demandes de la part de Solidaires :

- pourquoi laisser les fiches anonymisées alors que le secrétariat général préconise le contraire ?
- peut-on connaître les suites données par le procureur en cas de dénonciation selon l'article 40 ?

En réponse, si l'administration reconnaît qu'il est difficile d'agir en prévention sans connaître les noms des victimes, elle craint que les personnes concernées ne préfèrent rester anonymes auprès des syndicats. La direction demandera donc à chaque agent à l'origine de la fiche s'il accepte ou non la levée de l'anonymat – sachant que comme dans toutes instances, les membres du CHSCT sont soumis au secret professionnel le plus strict.

Rappelons que si nous demandons la levée de l'anonymat, c'est simplement pour nous permettre de travailler mieux, plus en amont, de remplir notre rôle de préventeur et non de divulguer des informations confidentielles à la terre entière. Et puis pour une fois que la note est claire, la direction traîne à l'appliquer : un comble !

Sur le second point, l'administration accepte de nous livrer une synthèse des suites données par le procureur lorsque ce dernier est saisi. En effet, certains agents concernés n'avaient aucun retour. C'est bien de saisir le procureur, c'est mieux de savoir s'il donne suite ou classe sans suite.

On avance, doucement, mais on avance ...

Suivi des annotations du registre santé et sécurité au travail

+

Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention

Comme souvent, tout ce qui a pu être fait par les agents techniques l'a été.

Toujours le même bémol, les travaux nécessitant l'intervention des propriétaires privés ou publics (collectivités) prennent toujours un peu plus de temps.

De moins en travaux restent à réaliser. En même temps, avec toutes ces réformes et ces fermetures de services, on a quand même beaucoup moins de travaux à effectuer.

Nous saluons ici une nouvelle fois le travail réalisé par les agents techniques, notamment ces dernières semaines avec la crise sanitaire.

Rapport annuel du médecin de prévention

Le docteur Robin – médecin de prévention, nous a livré son rapport annuel.

La mise en place du dossier médical informatisé au 1er janvier 2019 fut compliquée et chronophage pour le médecin de prévention, qui a déjà deux DDFIP en charge. Plus grave, la restitution des chiffres donnés est incertaine.

Section de la Meuse



Par exemple, avec ce nouveau logiciel, les chiffres relatifs aux RPS (risques psychosociaux) n'apparaissent plus alors qu'ils sont essentiels. Le médecin passe donc un temps incalculable à renseigner des situations dans les bonnes cases, sans qu'aucune restitution ne soit réalisée. Et il est impossible à ce stade de savoir si ces données sont perdues ou non. Ne vous étonnez donc pas si le prochain rapport annuel de la DGFIP fait état d'une situation édénique en ce qui concerne les conditions de vie des agents.

Encore un bel outil de simplification...

Pour le reste, le MP indique que ce qui ressort de tous les entretiens ou toutes les visites, c'est la peur de l'avenir, la crainte du changement avec le « nouveau réseau ». Le docteur préconise un accompagnement fort des services RH, bien en amont des diverses réorganisations, pour que les agents puissent se projeter.

En réponse, le président a indiqué que lors de ses récentes visites à Verdun et Bar, il *n'avait pas constaté de mal-être particulier ni de craintes chez les agents.*

Le médecin de prévention et les représentants du personnel, tels les Jeanne d'Arc de la DDFIP, entendent donc des voix.

Enfin, nous déplorons une nouvelle fois la fermeture du local médical de Verdun, certains agents ne pouvant ou ne voulant pas se déplacer à Bar-le-Duc pour les visites médicales.

Nous tenons ici à saluer le travail réalisé par le docteur Robin, notamment durant la période de crise sanitaire, qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire le lien entre les agents et la direction.

Travaux et projets immobiliers

Prochain gros chantier, la rénovation de la cité

administrative de Bar-le-Duc.

Malgré la crise, le calendrier n'a été modifié qu'à la marge. On récapitule :

- les bâtiments C et D (ONAC, prévention routière et DIRECCTE) seront libérés fin 2020
- après 6 mois de travaux permettant une utilisation effective des locaux, l'eménagement provisoire (qui risque de durer quand même un peu) des collègues du bâtiment B dans ces locaux C et D est prévu à l'été 2021
- les travaux de réhabilitation du bâtiment B doivent s'étaler de septembre 2021 à mars 2023
- installation de tout le monde dans le bâtiment B flambant neuf : été 2013

Suite à notre demande, un CHSCT dédié à cette opération de grande ampleur sera proposé à l'automne.

Programme et budget 2020

Ont été validées en séances les dépenses suivantes :

- abonnement de l'enveloppe « matériel ergonomique »
- sèche-mains papier
- lampadaire individuel + bloc led à Commercy
- formations « revenir à son poste et reconstituer le collectif » + « le changement comment s'y préparer et mieux l'appréhender » dispensées en fonction du nombre d'agents intéressés
- renouvellement habilitations électriques agents techniques
- 5 climats mobiles réversibles (compatibles avec le ou la ou les COVID si on les met pas trop fort)
- formations « travail sur écran »